



Règlement du Concours de déguisement « BEAUTES ANIMALES »

Du mercredi 13 février 2019 au mercredi 20 mars 2019

THEME

La ville de Puteaux organise un concours de déguisement « BEAUTES ANIMALES ».

Les participants doivent revêtir un costume animalier. Des vêtements, du maquillage, des masques ou divers accessoires peuvent être utilisés.

Ce déguisement sera accompagné d'un titre.

Par ce concours, il est attendu des participants des déguisements créatifs autour du thème de l'animal et mise en scène par une photographie.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit. Il est ouvert aux enfants résidents à Puteaux, ou, adhérents de la Ludothèque sous réserve d'une autorisation parentale écrite pour les mineurs.

Ce concours est ouvert du mercredi 13 février 2019 au mercredi 20 mars 2019 inclus.

Il comprend 2 catégories :

- Enfants de 0 à 3 ans
- Enfants de 4 à 6 ans

Les âges requis doivent être valables à la clôture du concours, soit le 20 mars 2019.

MODALITES

Les parents des participants peuvent :

- ❖ envoyer une photo de leur enfant déguisé par mail.
- ❖ ou remettre une photo de leur enfant déguisé à la Ludothèque sous clef USB.
- ❖ ou se déplacer avec leur enfant déguisé à la Ludothèque qui sera photographié sur place.

1) Dans le cas d'un **envoi** de photo de l'enfant déguisé:

Elle doit être envoyée en version numérique à cette adresse : ludothèque@mairie-puteaux.fr

La date limite d'envoi de la photo est fixée au mercredi 20 mars 2019, 23h59, heure de réception du mail faisant foi.

2) Dans le cas d'une **remise** de la photo de l'enfant déguisé à la Ludothèque, ou d'une **photographie du participant à la ludothèque**:

La photo de l'enfant déguisé peut être remise (sous clef USB) à la Ludothèque, 10 Ter Rue Voltaire 92800 Puteaux, aux jours et horaires d'ouverture de la Ludothèque.

Les horaires d'ouverture de la Ludothèque (hors vacances scolaires) sont les suivants:

Mardi : 14h à 18h
Mercredi : 10h à 13h – de 14h à 18h
Samedi : 10h à 13h – de 14h à 18h

Les horaires d'ouverture de la Ludothèque (pendant les vacances scolaires) sont les suivants:

Mardi : 10h à 13h – de 14h à 18h
Mercredi : 10h à 13h – de 14h à 18h
Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 10h à 13h – de 14h à 18h

Ces informations sont identiques, si le participant est photographié à la Ludothèque.

La date limite du dépôt de la photo à la Ludothèque, ou la photographie sur place, est fixée au mercredi 20 mars 2019 18h.

Attention : **Les nom, prénom, âge, adresse et contact téléphonique du participant** doivent impérativement être indiqués, de façon lisible, à la remise de la photo sur clef USB ou par mail ou lors de la photographie sur place. Une pièce d'identité et/ou un justificatif de domicile pourront être demandés.

Ce déguisement devra obligatoirement répondre aux critères suivants, à peine d'exclusion du concours :

- Le déguisement doit respecter le sujet du concours : l'ANIMAL.
- Il peut être réalisé à partir de vêtements, maquillage, masques ou divers accessoires.
- Les éléments constitutifs du déguisement peuvent être fabriqués ou achetés dans le commerce.
- Le déguisement doit porter un nom.
- Une seule proposition de déguisement par participant.
- Le déguisement et sa photo doivent être originaux et ne pas enfreindre la législation en vigueur sur le droit de la propriété intellectuelle et la vie privée.
- Seul le participant déguisé doit apparaître sur la photo.
- Le déguisement doit correspondre à la catégorie d'âge dans laquelle l'enfant participe.

VOTE ET JURY

Modalités de vote :

2 gagnants par catégorie seront désignés de deux façons :

Vote du jury et vote du public :

➤ VOTE DU JURY :

Le jury qui examinera les déguisements soumis au concours sera composé de 4 personnes (2 ludothécaires, la directrice des Médiathèques et 1 bibliothécaire).

Le jury devra désigner 1 vainqueur dans chaque catégorie.

Les membres du jury ne seront pas autorisés à voter pour les photos de leurs propres enfants ou membres de leur famille.

Le gagnant du vote du jury sera celui qui aura obtenu le plus de voix.

➤ VOTE DU PUBLIC :

Le vote pourra se faire de deux façons :

- via la page officielle de la Ville sur Facebook
- via l'urne mise à disposition à la Ludothèque

Les votes du public auront lieu :

- sur FB : du vendredi 22 mars 2019 10h, au dimanche 31 mars 2019 22h
- ou en Ludothèque : du samedi 23 mars au samedi 30 mars dans les jours et horaires d'ouverture au public (Mardi : 14h à 18h/ Mercredi : 10h à 13h – de 14h à 18h/ Samedi : 10h à 13h – de 14h à 18h)

Chaque personne ne pourra voter qu'une seule fois. Les votes multiples ne seront pas pris en compte.

Le gagnant du vote public sera celui qui aura obtenu le plus de voix.

Chaque gagnant de catégorie se verra remettre un lot, qui sera précisé lors de la remise des prix.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aux gagnants de chaque catégorie aura lieu le vendredi 05 avril 2019 à 18h30, à l'auditorium jeunesse du Palais de la Médiathèque.

L'ensemble des participants du concours seront avisés par téléphone ou mail de cette remise des prix. La Ville de Puteaux se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la remise des prix en cas d'événement exceptionnel ou pour des raisons de sécurité.

Droit à l'image et dispositions générales :

- Aucune rémunération ne sera versée au titre de la participation au concours.
- Les parents du participant concèdent à la Ville la libre disposition de la photo du participant déguisé et en autorise sa publication sans aucune contrepartie, sur les supports digitaux et imprimés de la ville.
- Le déguisement présenté est déclaré sans valeur commerciale.
- Conformément à la loi informatique et libertés n°78-71 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », **peuvent s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant** à l'adresse suivante :
Mairie de Puteaux – Service des Médiathèques et Ludothèque – 131 Rue de la République – Puteaux
- Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération, sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.
- La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement. Tout participant ne respectant pas les dispositions de celui-ci se verra exclure du concours.



Je soussigné(e) Monsieur/Madame, responsable légal de l'enfant l'autorise à participer au concours de déguisement « BEAUTES ANIMALES », qui a lieu du mercredi 13 février 2019 au mercredi 20 mars 2019. J'autorise la ville à diffuser la photo de l'enfant prise dans le cadre de ce concours sur ses supports de communication.

Et j'atteste avoir pris connaissance de son règlement et l'accepte.

Fait à Puteaux le..... 2019

Signature du Responsable légal